



ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL

Commune de Silly

Extrait du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.

Art.L1122-17 – Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.
Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Vous êtes invité(e) pour la première fois à assister à la séance qui aura lieu le 26 novembre 2018 à 20h00 en la Salle du Conseil - Place Communale 18 à 7830 Silly .

Le 16/11/2018

Le Directeur général f.f.,
Christophe Huys

Le Président,
P.o. Christian Leclercq

ORDRE DU JOUR

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du procès-verbal de la séance précédente

TRAVAUX

2. Marquages routiers pour les années 2018, 2019 et 2020 - Approbation des conditions et du mode de passation

FINANCES

3. Dotation 2019 au budget de la zone de police Sylle et Dendre - Approbation
4. Zone de Secours Hainaut Centre - Dotation communale 2019 - Approbation
5. Budget communal des services ordinaire et extraordinaire-Exercice 2019
6. Rapport du Directeur financier sur sa mission de remise d'avis de légalité
7. Vote du principe de certaines dépenses extraordinaires - Choix du mode de passation des marchés
8. Rapport prescrit par l'article L1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation
9. Vote d'un premier douzième provisoire - Approbation
10. Délibération du Collège communal relative à la vérification de caisse arrêtée au 31/08/2018 - Information

MARCHES PUBLICS

11. Ecole communale de Silly - Installation d'un lave-vaisselle - Mesure d'urgence

ENSEIGNEMENT

12. Enseignement fondamental - Désignation du référent pilotage au sein du Pouvoir organisateur

INTERCOMMUNALES

13. Ideta - Assemblée générale ordinaire le 30 novembre 2018 - Approbation

14. Igretec - Assemblée général ordinaire le 29 novembre 2018 - Approbation

HUIS-CLOS

PERSONNEL ENSEIGNANT

15. Réaffectation à titre définitive d'un instituteur primaire, à raison de 10 périodes par semaine

16. Ratification de la délibération du Collège communal, en date du 23 octobre 2018, concernant la désignation d'un maître de citoyenneté

17. Ratification de la délibération du Collège communal, en date du 13 novembre 2018, concernant la prolongation de la désignation d'une institutrice primaire

18. Ratification de la délibération du Collège communal, en date du 13 novembre 2018, concernant la désignation d'une institutrice maternelle

19. Ratification de la délibération du Collège communal, en date du 13 novembre 2018, concernant la désignation d'un maître de religion protestante

20. Ratification de la délibération du Collège communal, en date du 13 novembre 2018, concernant la démission d'une institutrice maternelle temporaire